



# Visa Schengen pour enfants étrangers d'une conjointe d'un citoyen suisse

## Prise de rendez-vous et dépôt demande d'une demande de visa en ligne

Des conditions facilitées sont prévues pour les enfants étrangers d'une conjointe d'un citoyen suisse. La demande de visa Schengen peut être déposée directement à l'Agence consulaire à Phnom Penh durant les [heures d'ouverture](#) avec rendez-vous préalable.

Le demandeur d'un visa Schengen (type C, séjour jusqu'à 90 jours) est prié de saisir sa demande et prendre rendez-vous en ligne en cliquant sur le lien suivant: [swiss-visa](#). Chaque demandeur doit prendre un rendez-vous individuel. La présence en personne à l'Agence consulaire est toutefois requise pour le dépôt du dossier complet, l'enregistrement des données biométriques (dès 12 ans) ainsi que le paiement des frais de port (en espèces).

## Documents requis pour la demande de visa de la part du requérant

### 1. [Formulaire de demande de visa, original](#):

Dûment rempli, daté et signé par le demandeur. Le formulaire peut être rempli [en ligne](#). Le formulaire de demande de visa et la page complémentaire doivent être signés par les deux parents dans le cas d'un enfant mineur.

Il est impératif que les informations mentionnées sur le formulaire de demande de visa Schengen telles que les adresses, les numéros de téléphone, etc. soient identiques aux données personnelles du demandeur. Si cette exigence n'est pas respectée, la demande de visa sera refusée.

---

### 2. **Une photo format passeport 3,5 cm x 4,0 cm:**

- En couleur sur fond clair blanc
- Au format 3,5 cm x 4,0 cm
- Prises de face et tête nue
- Récentes (datant au maximum de 6 mois) et ressemblantes
- Oreilles et sourcils doivent être apparents sur la photo

**Les photos doivent présenter un gros plan du visage et du cou de telle sorte que le visage représente 70% - 80% de la photo.**

---

### 3. **Passeport, original:**

Valable au moins trois mois après la fin du séjour prévu en Suisse ou dans un autre Etat membre de l'espace Schengen, doit contenir au moins deux pages vierges. Si vous possédez un ou plusieurs précédents passeports, ceux-ci devront être présentés.

---

### 4. **Passeport, copies:**

- Une photocopie du passeport (page comportant les données personnelles)
  - Une photocopie des visas antérieurs d'autres Etats Schengen
- 

35 North Wireless Road (Thanon Witthayu Nuea)  
Lumphini, Pathum Wan  
Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Téléphone: +66 2 674 6900, Fax: +66 2 674 6901  
[bangkok.visa@eda.admin.ch](mailto:bangkok.visa@eda.admin.ch),  
[www.eda.admin.ch/bangkok](http://www.eda.admin.ch/bangkok)

#### 5. Lien de parenté:

Le lien doit être démontré au moyen de documents officiels (p.ex. acte de naissance, liste des membres de la famille, etc.).

Présenter l'original et remettre une photocopie.

---

#### 6. Copie de l'inscription du mariage entre la mère de l'enfant et du citoyen suisse (certificat de famille) dans le registre suisse de l'état civil:

- l'acte doit être établi depuis moins de six mois.

- l'acte n'est pas nécessaire si la mère est inscrite au registre des Suisses de l'étranger.

[Cliquez ici afin d'obtenir des informations au sujet de la commande d'actes de l'état civil](#)

---

#### 7. Documents pour demandeur mineur:

- Acte de naissance, présenter l'original et remettre une photocopie.

- Autorisation parentale à voyager à l'étranger pour le mineur voyageant seul ou avec un seul parent, présenter l'original et remettre une photocopie de l'un des deux documents ci-dessous:

a) *Une autorisation parentale officielle pour le voyage prévu à l'étranger. Ce document doit être délivré par les autorités locales compétentes (sangkat/commune).*

b) *ou si lors du dépôt de la demande de visa, les deux parents sont présents à l'Agence consulaire à Phnom Penh, une autorisation ad hoc pourra être signée sur place..*

- Si les parents sont divorcés:

*Photocopie du jugement de divorce délivré par l'autorité compétente (tribunal)*

- si les parents non mariés ne vivent plus en couple:

*Photocopie du consentement de dissolution de la vie commune délivré par l'autorité compétente (sangkat/commune)*

- Si l'un des parents est décédé:

*Photocopie de l'acte de décès délivré par l'autorité compétente (sangkat/commune)*

**Au cas où les parents ne se présentent pas à l'Agence consulaire, la tierce personne accompagnant le mineur doit présenter une lettre de procuration signée par les deux parents avec photocopie des passeports des parents (page contenant les données personnelles).**

---

Frais de visa : la demande de visa est gratuite. Les [frais de transmission](#) pour l'envoi au Centre Consulaire Régional Bangkok seront perçus.

Information supplémentaire : La présentation d'une assurance-maladie en voyage et d'une réservation du billet d'avion n'est pas requise

Les documents en Khmer doivent être traduits en anglais ou dans une langue officielle suisse (f, a, i) par un bureau de traduction reconnu.

[Cliquez ici afin d'obtenir une liste des bureaux de traduction reconnus au Cambodge](#)

Procédure: La demande de visa est envoyée par courrier hebdomadaire au Centre Consulaire Régional Bangkok pour examen. Le passeport est retourné à l'Agence consulaire à Phnom Penh la semaine suivante. L'Agence consulaire à Phnom Penh informera le demandeur lorsque le passeport sera prêt pour être retiré.

Bangkok, septembre 2019